



# COMPTE-RENDU SOMMAIRE

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

**MARDI 5 JUIN 2018**

**L'an deux mille dix-huit, le mardi cinq juin**, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 1<sup>er</sup> juin 2018.

**Étaient présents** : MM. Vincent COPPOLANI, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD (à partir du point 3), Christine BRUNET, Sébastien GALLET, Bernard MARCELE, Christelle LECOMTE, Véronique BAUDRY.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Mme Claire GUENVER à M. Vincent COPPOLANI, M Eric VILLETTE à Mme Geneviève SAVIN-MOLLARD, Mme Sophie HACQUARD à M. Jean-Louis TERRADE (jusqu'au point 2 inclus), M. Jean-François DUPONT à M. Pascal DAHURON, M. Sylvain BIRONNEAU à Mme Christelle LECOMTE, M. Stéphane GABUCCI à Mme Véronique BAUDRY.

**Absent** : M. Jean-Claude MATHE.

Madame Geneviève SAVIN-MOLLARD a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b> avant 21h18	<b>12</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b> avant 21h18	<b>6</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b> à partir de 21h18	<b>13</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b> à partir de 21h18	<b>5</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>18</b>

### PRÉAMBULE

- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Ordre du jour adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.**

- **APPROBATION DES PRECEDENTS PROCES-VERBAUX**

**Constatant** qu'aucune remarque sur les procès-verbaux des séances de Conseil municipal des 18 décembre 2017, 12 mars 2018, 21 mars 2018 et 25 avril 2018 n'a été formulée, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur lesdits procès-verbaux.

**Ceux-ci sont adoptés PAR 16 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS.**

### ADMINISTRATION GENERALE

#### I – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES « RGPD »

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

**Vu** le règlement général sur la protection des données n° 2016/679,

**Vu** la délibération 2018.25 du Comité Syndical de Soluris en date du 22 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par Soluris.

### FINANCES COMMUNALES

#### II – TARIF POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL EN APPUI LOGISTIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

**DECIDE** de fixer un tarif qui permettrait de valoriser le travail effectué par la commune auprès des associations jarnaises et, le cas échéant, d'avoir la possibilité de facturer ce travail auprès de structures extérieures ou de particuliers pour des montages/démontages de matériel demandant une technicité particulière, à raison de 20 euros de l'heure par personnel (hors dimanches et jours fériés).

### III – TARIFS COMMUNAUX RENTREE 2018

**Vu** la proposition de la commission « Affaires scolaires, enfance, jeunesse » réunie les 5 avril et 18 mai 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

**FIXE** les tarifs de la pause méridienne, des accueils périscolaire et extrascolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 comme indiqué ci-dessous :

- maintien des tarifs appliqués à la pause méridienne et à l'accueil périscolaire :

ACCUEIL PERISCOLAIRE	sept-18			
	Quotients 1 - 2 - 3	Quotients 4 - 5	Quotients 6 - 7	Hors commune
Matin de 7h30 à 8h30 (9h le mercredi), par 1/2 h	0,82	0,87	0,97	1,00
Soir de 16h30 à 17h30	1,73	1,95	2,39	2,45
Soir de 16h30 à 18h15	2,80	3,03	3,45	3,55
Soir de 16h30 à 18h45	3,34	3,56	3,98	4,10

*QF = Quotient Familial*

PAUSE MERIDIENNE	sept-18
Repas enfants - Quotients 1 - 2 - 3	2,30
Repas enfants - Quotients 4 - 5	2,40
Repas enfants - Quotient 6 - 7	2,80
Repas enfants non Jarnais	3,00
Repas personnes extérieures et familles	6,00
participation forfaitaire si repas fourni par la famille, à la demande de la mairie ou dans le cadre d'un PAI	1,00
Repas personnel communal	4,00

*QF = Quotient Familial*

- modification des tarifs de l'accueil extrascolaire :

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (hors repas)	Sept. 2018							
	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6	QF 7	Hors commune
Mercredi matin (hors repas)	1,00	3,00	4,00	4,90	5,50	6,25	7,00	10,00
Journée	2,51	6,83	9,19	10,80	12,00	13,50	15,10	22,50
Forfait semaine	10,30	26,73	36,53	43,20	48,00	54,00	60,40	90,00

*QF = Quotient Familial*

Les activités et sorties n'entraînent pas de modification de tarifs.

### ENFANCE - JEUNESSE

#### IV – REGLEMENT INTERIEUR ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS) ET DE LA PAUSE MERIDIENNE

**Vu** le projet de règlement intérieur proposé par la commission « Affaires scolaires, enfance, jeunesse » réunie le 18 mai 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

**APPROUVE** le règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs et de la pause méridienne, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,

#### V – CONVENTION DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ENTRE LES COORDINATEURS « ENFANCE-JEUNESSE » DES COMMUNES D'ANGOULINS, AYTRE, SAINT-ROGATIEN ET LA JARNE

**Vu** le projet de convention de coopération intercommunale,

**Considérant** la volonté de la politique « Enfance-Jeunesse » de la commune de La Jarne de mener des actions mutualisées avec d'autres communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **ADOpte** la convention de coopération intercommunale entre les communes d'Angoulins, Aytré, Saint-Rogatien et La Jarne, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

**VI – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIANES DE LA CHARENTE-MARITIME POUR L’ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2017 AU 31 DECEMBRE 2020**


**Vu** le projet de convention d’objectifs et de financement,


Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention d’objectifs et de financement avec la Caisse d’Allocations Familiales de la Charente-Maritime du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 décembre 2020, pour la gestion de l’accueil extrascolaire, dont un exemplaire est joint en annexe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

La séance est levée à **21 heures 30**.

A La Jarne, le 5 juin 2018,

Le Maire,  
  
Vincent COPPOLANI



*Les délibérations du Conseil municipal du 5 juin 2018 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*